



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence des barber shops et contrôles de l'État

Question orale n° 787

Texte de la question

M. Cyril Tribuiani attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat sur la multiplication rapide d'établissements de type *barber shop* dans plusieurs communes de sa circonscription et sur les difficultés croissantes rencontrées par les coiffeurs traditionnels. À Cagnes-sur-Mer, un coiffeur s'est ainsi retrouvé littéralement encerclé par deux *barber shops*, installés de part et d'autre de son commerce. Cette situation illustre un malaise plus large : des artisans formés, soumis à des charges, à des normes et à des obligations professionnelles strictes, se retrouvent confrontés à une concurrence pratiquant parfois des prix très bas, dans des conditions réelles d'exercice qui interrogent. La coiffure est pourtant une activité réglementée, supposant une qualification professionnelle ou le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée. Or cette exigence paraît parfois difficile à vérifier sur le terrain. Au-delà de la concurrence commerciale, ce sujet appelle à une vigilance renforcée de l'État. Le ministère de l'économie a déjà pu signaler, à la suite de contrôles menés notamment par les CODAF, que certains établissements pouvaient être concernés par des pratiques irrégulières : travail dissimulé, fraude sociale, fraude fiscale, voire soupçons de blanchiment. Il ne s'agit pas de stigmatiser une profession, mais de protéger les artisans qui respectent les règles. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer les contrôles sur ces établissements, vérifier le respect effectif des obligations de qualification, lutter contre les fraudes éventuelles et protéger les coiffeurs traditionnels d'une concurrence déloyale.

Données clés

Auteur : [M. Cyril Tribuiani](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 787

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)